



Mon fils sorti du territoire francais sans mon autorisation pas d

Par **gg83**, le **07/07/2008** à **11:10**

Divorcé depuis le debut de l'année, la garde de mon fils a été décider en faveur de ma femme.

Ayant de gros problemes personnels je n'ai pas pu voir mon fils depuis que le divorce a été prononcé aujourd'hui je souhaite le revoir mais j'ai découvert tout à fait par hasard qu'il n'est plus sur le territoire francais depuis début mai.

Normalement son passeport a été bloquer afin qu'il ne puisse sortir du territoire sans mon autorisation.

Aujourd'hui toute discussion est impossible avec mon ex-femme qui elle est toujours en france.

Que puis je faire???

Par **jeetendra**, le **07/07/2008** à **11:47**

bonjour, contactez le bureau d'entraide civile et commerciale internationale, aide à la médiation familiale internationale au Ministère de la Justice, 13 place Vendôme, 75042 Paris cédex 01, téléphone 01 44 77 25 30, en leur expliquant que l'enfant a été enlevé par votre ex et se trouve hors de France en violation de la décision rendue par le juge aux affaires familiales et que votre ex ne veut rien savoir, elle risque de sérieux ennuis avec la justice en France, courage à vous, cordialement